



Entre Nosseigneurs, 1^{er} Lebréal Joseph; receveur
buraliste demeurant à Tante Geneviève, arrondissement
d'Espalion, Département de l'Aveyron. D'une part.

2^e Madame Sophie Lebréal, 4^{ème} de son premier mariage
sans profession demeurant au village de Lamoignon Commune
de Contours; agissant comme légataire pour une somme de
mille francs, de Marie Pauline Lebréal sa sœur, survivant
testament olographe, en date du treize mars mil huit
cent soixante dix enregistré. D'autre part.

3^e Madame Pauline Galabert, épouse de son premier
mariage Baptiste Blanc; celle-ci agissant autrui de son mari
en, présent, demeurant ensemble et domiciliés au village
d'Orthogues Commune de l'Genève, l'Aveyron.

agissant la dite Dame, comme bénéficiaire de la somme
de trois mille francs, en vertu du testament précité.
Lesquels, en date qualifiés ont pour ce présentes, fait
ont en les conventions suivantes.

Madame Sophie Lebréal, veuve Galabert, et Madame
Pauline Galabert, épouse Blanc; renouvent purement
et simplement l'union. Madame veuve Galabert; en
un legs de mille francs, à Madame Galabert épouse Blanc,
en un legs de trois mille francs; en vertu d'un testament
de Mademoiselle Marie Pauline Lebréal; l'en sœur et
tante.

La dite convention étant faite pour empêcher un
double emploi dans la dite succession, D'autre part
Joseph Lebréal, Agente général et universel de
la sœur. Marie Pauline Lebréal, par suite d'une déclaration
faite devant le receveur de l'enregistrement du
Canton de Tante Geneviève, l'étant d'ailleurs d'un devoir
appelée les Besses, assistée dans les affaires enames de
la commune, de Contours; comme compensation, la
sœur et la nièce plus haut nommées ont renoncé à



La somme principale de quatre mille francs.
Declarant n'avoir plus rien a reclamer a cet
égard, le tenant satisfait, de la déclaration
faite devant le receveur de L'arrondissement
Sainte Geneviève le vingt six juillet
mil huit cent soixante quinze.

P. Lafabert épouse Blanc
Lefebvre

J. B. Blanc

